

20 décembre 2024

## CAHIER D'ACTEUR

### INTRODUCTION

Le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) représente un jalon stratégique dans l'engagement de la France à répondre aux défis croissants du réchauffement climatique. Conscient des vulnérabilités économiques et sociétales face à ces mutations, ce plan ambitionne d'accroître la résilience des secteurs clés et de promouvoir une transition adaptée, tant sur le plan environnemental qu'économique.

APAVE, acteur incontournable dans les domaines de la sécurité, de la gestion des risques et du développement durable, porte une responsabilité majeure dans la mobilisation des entreprises françaises. Par ses missions de conseil et d'accompagnement, APAVE s'inscrit naturellement dans la dynamique d'intégration des enjeux climatiques dans les stratégies et opérations des entreprises, contribuant ainsi à concrétiser les mesures définies par le PNACC. Ce cahier d'acteur se focalise sur les mesures 33, 34, 40 et 41.

### REPONSES AUX FICHES DU 3E PNACC

#### Mesure 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques

##### Action 1. Instaurer progressivement l'obligation pour les entreprises d'élaborer un plan d'adaptation

- **S'aligner avec les obligations de reporting (CSRD) :** APAVE soutient l'extension des obligations de reporting prévues pour 2027 à l'issue de l'évaluation des stratégies d'adaptation des entreprises dans le cadre de la CSRD, tout en préconisant une accélération de leur mise en œuvre afin de sensibiliser dès à présent les entreprises. Le renforcement des obligations doit inclure des outils spécifiques et des formations ciblées pour les secteurs les plus vulnérables.



Apave est un groupe international de plus de **150 ans spécialisé dans la maîtrise des risques**. Nos 14.000 collaborateurs interviennent à la demande de nos clients pour agir en tant qu'acteur de confiance pour un monde plus sûr, plus durable et porteur de progrès partagé. Au sein du groupe Apave, **le département Climat et Durabilité** est une entité spécialisée pour répondre aux enjeux de la CSRD et des transitions durables. Cette entité offre un accompagnement stratégique et opérationnel sur les thématiques en lien avec les enjeux de durabilité : carbone, environnement, analyse des risques, biodiversité... Face au risque du changement climatique, nous réalisons des **diagnostics « flash » d'adaptation au changement climatique**, auprès de nos clients.

- **Augmenter les ressources économiques pour l'adaptation** : Une augmentation des aides financières est nécessaire. À titre d'exemple, les moyens alloués aux bilans carbone (400 aides BPI/an) sont nettement plus élevés que les aides pour l'adaptation (250 aides BPI sur trois ans). APAVE recommande de tripler ce volume pour harmoniser les efforts atténuation - adaptation.

### Mesure 34 : Intégrer ou améliorer les dispositifs d'aide publique

#### Action 1. Intégrer ou améliorer la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les dispositifs d'aides publiques aux entreprises

- **Inclure des études d'adaptation au changement climatique dans les projets d'éco-conception.** L'éco-conception vise à réduire l'impact environnemental dès la phase de conception des produits ou services, tandis que l'adaptation garantit leur résilience face aux impacts climatiques. Ces deux approches doivent être pensées comme indissociables pour répondre aux objectifs de développement durable. L'inclusion systématique de critères d'adaptation dans les dispositifs d'aide à l'éco-conception permettrait de maximiser les co-bénéfices, tant pour la réduction des impacts que pour la résilience.
- **Enrichir le principe « Do No Significant Harm » (DNSH).** Actuellement utilisé pour garantir qu'aucun projet, activité économique ou investissement ne nuise de manière significative à l'environnement, le principe DNSH pourrait être un outil encore plus puissant en intégrant des critères spécifiques plus poussés sur l'analyse de l'adaptation au changement climatique.  
À ce jour, les critères restent trop génériques, se limitant à recommander une analyse des risques physiques liés à l'activité, sans fournir de cadre méthodologique clair. Par exemple, aucune précision n'est donnée sur le périmètre d'évaluation à couvrir au sein de la chaîne de valeur, les scénarios climatiques à utiliser pour anticiper les impacts ou les modèles à adopter pour mener ces analyses.  
Pour maximiser son efficacité, les critères DNSH devraient être alignés avec les recommandations du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), notamment à travers l'utilisation d'outils tels que la TRACC.

### Mesure 40 : Mieux évaluer les actions d'adaptation

#### Action 1. Intégrer la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique dans l'évaluation environnementale

- **Enrichir la TRACC et continuer avec son implémentation comme cadre commun.** L'utilisation de la TRACC permet d'homogénéiser l'évaluation des projets en garantissant que tous les acteurs s'appuient sur des hypothèses cohérentes et adaptées au climat futur. Cependant, pour répondre aux défis croissants des extrêmes climatiques, il est essentiel de compléter cette trajectoire par une analyse systématique du pire des scénarios climatiques. La CSRD demande de conduire les analyses de risques climatiques à minima par rapport au pire des scénarios climatiques.
- **Renforcer les modèles climatiques pour les aléas moins étudiés.** Tous les aléas climatiques ne bénéficient pas actuellement du même niveau de modélisation et de projection. Par exemple, des phénomènes tels que les vagues de chaleur sont relativement bien documentés, mais d'autres, comme les vents extrêmes, manquent encore de données

précises et de projections robustes. Cette disparité oblige souvent les entreprises et bureaux d'études à se tourner vers des modèles tiers, parfois hétérogènes dans leurs approches et hypothèses.

Une problématique similaire se pose pour les scénarios de type *stress test*. En effet, les modélisations disponibles se concentrent principalement sur les évolutions moyennes du climat, alors que ces scénarios, souvent plus extrêmes et potentiellement les plus dommageables, restent largement sous-modélisés.

- **Harmoniser les horizons temporels à évaluer par projet et secteur.** Actuellement, il y a des projections climatiques pour des scénarios court, moyen et long terme. Chaque acteur est libre de choisir des horizons librement, alors que chaque secteur d'activité a des besoins spécifiques en fonction de la durée de vie de ses projets ou infrastructures. Nous préconisons d'établir des horizons temporels standards adaptés à chaque typologie de projet et secteur.

## **Action 2. Faire un bilan annuel dès 2026 des politiques d'adaptation mises en place par les entreprises soumises à des règles de reporting extra-financier, en vue d'évaluer le besoin de renforcer ces politiques et d'améliorer les règles de reporting**

- **Renforcer la portée des bilans annuels.** APAVE soutient pleinement la mise en place de bilans annuels dès 2026 pour suivre et évaluer les politiques d'adaptation des entreprises soumises aux obligations de reporting extra-financier. Ces bilans offrent une opportunité unique d'identifier les lacunes et de guider l'évolution des pratiques d'adaptation. Cependant, pour maximiser leur impact, le cadre d'évaluation pourrait être élargi à des entreprises non couvertes par ces obligations.

Les PME, bien que souvent exclues des cadres de reporting, sont nombreuses dans des secteurs particulièrement exposés aux risques climatiques, comme l'agriculture, le tourisme ou les services locaux. Les PME ayant reçu des aides BPI adaptation pourraient être incluses dans le diagnostic. Ces bilans pourraient fournir des données plus complètes sur l'état global de l'adaptation économique en France et orienter les politiques publiques vers des soutiens mieux adaptés.

### **Mesure 41 : Élaborer un guide/outil générique de référence**

## **Action 2. Sensibiliser les filières économiques à l'intérêt de la production de guides sectoriels d'évaluation des vulnérabilités au regard des risques physiques auxquels sont exposés les sites en lien avec le changement climatique (par exemple sécheresse, inondations, glissements de sols, etc.) et de solutions d'adaptation et accompagner les filières intéressées par la production de guides sectoriels pour s'adapter au changement climatique**

- **Développer des fiches sectorielles.** Les fiches sectorielles, comme celles dédiées à l'industrie, constituent un support pratique et concret pour guider les entreprises dans leur adaptation au changement climatique. APAVE recommande d'élargir leur utilisation à tous les grands secteurs économiques, en tenant compte des spécificités de chacun.

Ces fiches devraient également être adaptées aux TPE et PME, qui, bien qu'essentielles au tissu économique français, sont souvent moins préparées et disposent de ressources limitées pour intégrer l'adaptation dans leur stratégie. Un format simplifié, associé à des recommandations ciblées, pourrait les aider à surmonter les barrières techniques et financières.

APAVE propose de contribuer à l'évaluation et à la diffusion de ces fiches, en s'appuyant sur son expertise dans l'évaluation des risques et les méthodologies d'adaptation.

### **Action 3. Rationaliser l'offre des outils génériques et sectoriels recommandés par l'Etat, afin de faciliter le choix des entreprises**

- Un catalogue rassemblant les outils validés par l'État et régulièrement actualisé constituerait un soutien précieux pour les entreprises, en particulier celles cherchant à intégrer l'adaptation dans leurs stratégies sans disposer d'une expertise spécifique.  
Ce catalogue permettrait l'homogénéisation des pratiques.

## **CONCLUSION**

**Face à l'urgence climatique, l'intégration des enjeux d'adaptation dans les stratégies économiques ne peut plus être différée.** Les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent non seulement anticiper les impacts du changement climatique sur leurs activités, mais également contribuer à la résilience collective en transformant leurs modèles économiques.

En tant qu'acteur engagé, **APAVE est idéalement positionné pour accompagner cette transition.** Forte de son expertise en gestion des risques et en développement durable, APAVE offre un soutien clé aux entreprises dans la réalisation de diagnostics d'adaptation aux risques climatiques. Ces diagnostics, basés sur des méthodologies rigoureuses, permettent aux entreprises de :

- **Identifier leurs vulnérabilités** face aux aléas climatiques spécifiques à leur secteur et à leur localisation géographique.
- **Prioriser les actions nécessaires** pour réduire ces vulnérabilités, tout en intégrant les enjeux d'éco-conception et d'innovation.
- **Optimiser leurs investissements** en garantissant que leurs projets sont durables et résilients à moyen et long terme.

Cependant, pour que les entreprises puissent pleinement s'engager dans cette transformation, les aides et le soutien du gouvernement sont indispensables. La diffusion de bonnes pratiques, le développement de modèles climatiques adaptés, la création de guides méthodologiques, ainsi que des aides financières ciblées, constituent des leviers majeurs pour accompagner efficacement les acteurs économiques. Ces dispositifs, validés et promus par l'État, doivent être accessibles à toutes les entreprises, avec une attention particulière pour les TPE et PME, souvent plus exposées et moins préparées à ces défis.

De plus, APAVE propose un accompagnement sur mesure pour aider les entreprises à s'approprier ces outils et à répondre aux obligations réglementaires croissantes, notamment en matière de reporting de durabilité. Par son rôle de conseil, de formation et de sensibilisation, APAVE se positionne comme un acteur clé pour guider les entreprises dans leurs démarches d'adaptation, tout en renforçant leur compétitivité dans un contexte économique en mutation.

Enfin, l'engagement de APAVE s'inscrit dans une vision globale : celle d'une économie française plus résiliente, capable de faire face aux défis climatiques tout en saisissant les opportunités qu'offre cette transition pour innover et créer de la valeur. En collaborant avec les entreprises, les pouvoirs publics et les organismes de recherche, APAVE contribue activement à bâtir un avenir plus durable et aligné avec les objectifs ambitieux du 3e PNACC. L'union des efforts publics et privés sera la clé pour réussir cette transition essentielle.